**Droniste**

Date de publication :08/11/2024

**Familles de métiers**

* Marketing, commercial et communication
* Spectacle et création artistique

**Autres intitulés**

* Télé-pilote de drone professionnel
* Pilote de drone

**Définition du métier**

Nouveau métier pour les sites de divertissement, le/la droniste n'en intervient pas moins sur un champ très large. Ce/cette professionnel (le) de la préparation et du pilotage de drone intervient dans l'exploitation et la sécurité quotidienne du site, par la production d'images et de données permettant l'inspection des installations les plus difficiles d'accès. Il/Elle intervient également en tant que soutien dans la production artistique. Son travail peut en effet consister à réaliser des images artistiques ou de promotion, ou bien intervenir au cours d'une animation ou d'un spectacle en contribuant à des effets techniques ou spéciaux grâce à ses drones.

**Particularités**

Pic saisonnier

**Code ROME**

Informations géographiques

**Principales compétences métiers**

**Savoir-être professionnels**

* Faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité
* Prendre des initiatives et être force de proposition
* Faire preuve de créativité
* Respecter des règles, des consignes, normes et procédures opérationnelles
* Faire preuve de rigueur et de précision

**Compétences techniques**

* Identifier les besoins d'intervention en fonction des anomalies/accidents et mettre en place les procédures d'alerte
* Piloter un drone
* Rédiger un compte-rendu d'événement après un vol de drone
* Utiliser les logiciels de pilotage de drones
* Évaluer les effets de la topographie et des courants d'air sur un vol basse altitude
* Élaborer et analyser des prévisions météorologiques
* Cadrer des plans
* Effectuer des prises de plan selon les instructions de la régie, du réalisateur
* Enregistrer des séquences vidéo sur un support numérique
* Réaliser des prises de vues

**Accès à l’emploi**

**Niveau d’expérience requis**

Une expérience préalable dans le pilotage professionnel de drone est un plus mais pas indispensable.

**Formation obligatoire**

* Certificat d'aptitude théorique de télépilote (CATT) délivré par la DGAC
* Attestation de suivi de formation pratique

**Formation appréciée**

* Certification Piloter un drone dans le secteur du média et de la communication
* Brevet de technicien supérieur (BTS) Métiers de l'audiovisuel (options métiers de l'image et techniques d'ingénierie et exploitation des équipements)

**Mooc disponibles et ressources utiles**

France Compétences